

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **8 avril 2019 à 19 h 00**, à l'édifice municipal situé au 357, 2^e Rang, à laquelle étaient présents :

| | | |
|-----------------|---------------------------------------|-----------|
| M. | Bernard St-Gelais | Maire |
| M. | Marc Lavoie, conseiller | siège # 1 |
| M. | Dany Gauthier, conseiller | siège # 2 |
| M. | Jacques Gauthier, conseiller | siège # 3 |
| M ^{me} | Eve Larouche, conseillère | siège # 4 |
| M. | Yvan Tremblay, conseiller | siège # 5 |
| M ^{me} | Christine Durand-Duperré, conseillère | siège # 6 |

Mme Fabienne Girard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

ABSENCE : aucune

Sous la présidence de Monsieur Bernard St-Gelais, maire

M. le maire constate qu'il a quorum

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. RÉPARATION DE L'EXCAVATRICE
3. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE PROJETS À LA MRC DU FJORD
4. REMPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 177.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : l'ordre du jour soit adopté.

2. RÉPARATION DE L'EXCAVATRICE **RÉSOLUTION NO 178.19**

CONSIDÉRANT QUE : le coût de réparation de l'excavatrice est élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De ne pas effectuer la réparation de l'excavatrice, mais conserver cet équipement pour l'année.

QUE : la directrice générale par intérim soit mandatée pour effectuer un appel d'offres sur invitation;

QU` : un appel d'offres sur invitation pour les services d'une excavatrice avec opérateur soit effectuée auprès des entreprises suivantes :

- Excavation F.G.L.
- ED PRO excavation
- Excavation Louis-Maurice Tremblay
- Claveau et Fils

3. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE PROJETS AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD **RÉSOLUTION NO 179.19**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget par la résolution # 149.19 a déposé une demande d'aide financière via le RÉCIM pour la reconstruction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite appliquer les aides financières des programmes FDT, Fonds MRC du Fjord (aide à la communauté) et Fonds Péribonka, totalisant la somme de 237 765\$ comme participation financière au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget mandate la directrice générale par intérim à déposer des demandes de projets auprès de la MRC du Fjord, afin d'appliquer la somme totale de 237 765 \$, des programme FDT, Fonds MRC du Fjord et Fonds Péribonka, sur le projet de reconstruction du centre communautaire.

4. REMPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE **RÉSOLUTION NO 180.19**

CONSIDÉRANT QUE : lors du déneigement, un lampadaire a été malencontreusement brisé;

CONSIDÉRANT QUE : ce bris est occasionné pour la deuxième fois;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de défrayer le montant de 184 \$ plus les taxes, à M. Jasmin Brassard, mais qu'il est recommandé de déplacer l'emplacement du lampadaire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 05.

Fin de la période de questions à 19 h 07.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 19 h 07

M. Bernard Saint-Gelais, Maire

M^{me} Fabienne Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
